

Discours de la députation de la section de Montreuil (Paris) qui exprime à la Convention son admiration et fait hommage de deux cavaliers armés et équipés, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de Montreuil (Paris) qui exprime à la Convention son admiration et fait hommage de deux cavaliers armés et équipés, lors de la séance du 16 thermidor an II (3 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 97;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22622_t1_0097_0000_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021

serment de défendre la représentation nationale (1).

[Applaudissements]

[*La Sectⁿ Le Peletier à la Conv.; s.d.*] (2)

Législateurs

Dans le moment de la calamité publique, la section Le Peletier s'est empressée de venir vous annoncer qu'elle était à son poste et déterminée à défendre et soutenir la représentation nationale envers et contre tous les ennemis de la patrie.

Aujourd'hui, citoyens représentans, nous venons nous réjouir avec vous du triomphe de la liberté. Un soleil pur éclaire et vivifie la République française, une et indivisible.

Nous vous réitérons notre serment solennel de faire autour de vous un rempart de nos corps, et notre cri de ralliement sera à toute heure, à tout moment. Vive la république ! Vive la Convention nationale !

ALIAUME (*présid.*).

10

Le citoyen Esnuë-Lavallée, représentant du peuple, demande une prolongation de congé de deux décades. La Convention nationale la lui accorde (3).

11

La section de Montreuil (4) envoie une députation pour exprimer à la Convention son admiration; elle reconnoît que les progrès qu'ont faits l'amour de la liberté, et son affermissement, ne sont dus qu'à la sagesse, à la fermeté et à la pureté d'intention de la Convention nationale. Elle fait hommage de deux cavaliers armés et équipés, qui jurent entre les mains de la Convention de vaincre les ennemis de la République, ou de mourir à leur poste pour son maintien (5).

[Applaudissements].

[*s.d.*] (6).

Citoyens législateurs,

La section de Montreuil, faubourg Antoine, étoit à votre barre dans la nuit du 9 au 10 à 3 heures du matin. Qui(*sic*) venoit-elle faire ? Apporter son vœu, vous jurer fidélité. Jurer qu'elle ne reconnoitroit jamais que les ordres émanés de votre sanctuaire, et qu'elle étoit prête à se porter toute entierre partout où le danger seroit le plus menaçant.

Le 12, toutes les autorités réunies de la même section, et en son nom, sont venues vous féliciter du courage et de l'énergie que vous aviez déployés dans le moment le plus critique qu'ait jamais éprouvé la République, de la foudre que vous avez lancée et qui s'est apesantie sur les membres d'une commune dont la mémoire sera à jamais en exécration à la postérité.

Depuis ce moment, la section de Montreuil, pénétrée d'admiration de vos glorieux travaux, des nouveaux progrès que vous avés fait faire pour l'affermissement de la liberté, de l'égalité, nous députe vers vous, citoyens législateurs, pour vous féliciter sur uns succès qui n'est dû qu'à la fermeté de votre caractère et à la pureté de vos intentions. Nous jurons de nouveau, au nom de tous les vrais républicains de la section de Montreuil, de ne jamais dévier des principes que vous leur avez transmis, de ne vous jamais abandonner dans tels périls, telles circonstances que vous puissiez vous trouver, d'être enfin soumis jusqu'à la mort aux lois émanées de votre sein.

La section de Montreuil, pour vous donner une nouvelle preuve de ses efforts pour l'affermissement de la liberté, nous députe aussi vers vous, citoyens législateurs, pour vous présenter deux cavaliers jacobins montés et équipés, pour renforcer les escadrons de la République devant lesquels fuyent journellement les satellites des despotes.

La section de Montreuil regrette de n'avoir pu vous offrir plus tôt cette nouvelle preuve de son dévouement à la conquête de la liberté. Ses foibles moyens en ont été la seule cause. Ces deux militaires épurés dont nous garantissons la valeur, ne seront pas sans doute les derniers qui sortiront de cette ville. Sans doute ils n'y rentreront que couvert[s] des lauriers de la victoire, ou mourront pour la deffense et le maintien de la République. Ils vont en prêter le serment devant vous. Vive la République ! (1).

12

La section du Temple vient en masse féliciter la Convention nationale de ce qu'elle a sauvé la République, en déjouant, par son

(1) *P.-V.*, XLIII, 3. *J. Lois*, n° 677; *Mess. Soir*, n° 714; *F.S.P.*, n° 395; *J. Sablier*, n° 1 477; *J. Paris*, n° 581; *M.U.*, XLII, 266.

(2) C 314, pl. 1 259, p. 45.

(3) *P.-V.*, XLIII, 3. Décret n° 10 217. Rapporteur : Bar, selon C* II 20, p. 237.

(4) A Paris.

(5) *P.-V.*, XLIII, 4. *Ann. R.F.*, n° 245; *J. Fr.*, n° 678; *J. Lois*, n° 677. Mentionné par *J. Mont.*, n° 96; *C. univ.*, n° 946; *Mess. Soir*, n° 714; *F.S.P.*, n° 395; *J. Sablier*, n° 1 477; *M.U.*, XLII, 266.

(6) C 314, pl. 1 259, p. 46.

(1) Lue et approuvée en assemblée général[e] de la section, le 15 therm. II; et a nommé pour porter la présente adresse à la Convention les citoyens Piorette, Chauvin père, Benard, Clavierre, Pagès, Fourier, Gally, Moirrot, Menestret, Boursault, Montigneul et Persez. P.c.c. MONTGNEUL (*présid.*), MAULARD (*secrét.*).